

CONTRAT DE PRÉVOYANCE
ACCORD CONCRET POUR LES AGENT.ES
LA CGT TOUJOURS À VOS COTÉ !

Un protocole d'accord a été signé le 19 juin 2026 :

La prévoyance complémentaire à adhésion obligatoire, au bénéfice de l'ensemble du personnel de Brest métropole et comportant des options de couverture pour l'ensemble du personnel à partir du 1^{er} janvier 2027.

La CGT a obtenue après de longs mois de négociations une avancée significative pour une couverture financière des agent.es en cas d'arrêt maladie de plus de 90 jours et pour une mise en retraite d'office :

- L'intégration de la dotation santé à hauteur de **15 €/mois** dans le RIFSEEP
- Une participation employeur de **100% pour les salaires inférieurs à 1830 euros bruts**
- Une participation employeur de **70% pour les salaires supérieurs à 1830 euros bruts**
- Taux à **2.3%** du traitement indiciaire + IFSE, bloqué pendant **3 ans**.

C'est décidé, en 2026, je prends ma carte à la CGT !



BULLETIN D'ADHESION

NOM :	PRÉNOM :
SERVICE :	
DATE	SIGNATURE

A remettre à un militant CGT ou à retourner au Bureau CGT
24 rue Coat ar Guéven, 29200 Brest, cgt@brest-metropole.fr